

AVIS PUBLIC

Règlement d'emprunt # V 533-10 décrétant une dépense de 3 590 500 \$ et un emprunt de 3 590 500 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur les rues Dubois et Maurice (du cul de sac à Notre-Dame)

AVIS PUBLIC adressé AUX PERSONNES HABILES À VOTER ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 23 août 2010, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi a adopté le règlement d'emprunt # V 533-10 décrétant une dépense de 3 590 500 \$ et un emprunt de 3 590 500 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur les rues Dubois et Maurice (du cul de sac à Notre-Dame)

L'objet de ce règlement est de procéder à l'exécution des travaux précités et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 3 590 500 \$ remboursable en vingt (20) ans. Les modes de taxation sont répartis comme suit :

- Aqueduc : 18.78% sur la valeur foncière (zone blanche desservie)
- Égout : 36.58% sur la valeur foncière (zone blanche desservie)
- Voirie : 44.64% sur la valeur foncière (général);

2. PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Il est important de noter que toute personne qui se présentera pour faire l'enregistrement des mentions qui la concernent au registre, devra établir son identité en présentant l'une des pièces suivantes :

- a) carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- b) permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- c) passeport canadien.

3. Ce registre sera accessible **de 09h00 à 19h00, le mardi 7 septembre 2010**, au Service du Greffe situé à la Mairie, 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi.

4. Le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h00 ou aussitôt que possible après cette heure à la même date et au même endroit.

6. Le règlement peut être consulté au Service du Greffe, à l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Condition générale à remplir le 23 août 2010:
Être soit domiciliée sur le territoire de la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé sur ce territoire, soit occupant d'une place d'affaires située sur ce territoire.
2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 23 août 2010 :
Être majeure et de citoyenneté canadienne.
3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires :

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires.

CONDITION D'EXERCICE DU DROIT À L'ENREGISTREMENT D'UNE PERSONNE MORALE :

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 23 août 2010 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à Saint-Rémi, ce 27 août 2010

Nancy Corriveau, g.m.a. Directrice générale/Greffière-adjointe

FIESTA DES CULTURES

Malgré la pluie, la troisième édition de la Fiesta des Cultures a été un succès. Les différentes nouveautés dont la Tomatina, les manèges et le taureau mécanique ont attiré beaucoup de nouveaux visiteurs. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les collaborateurs et les bénévoles qui ont permis que cette Fiesta soit une belle réussite.

Concours : Partez en voyage grâce à FERME :

Le dimanche 22 août avait lieu le tirage d'un crédit voyage de 2 000\$ offert gracieusement par FERME Voyages. La gagnante est **madame Monique Cantin** de Saint-Rémi. Les gens de FERME communiqueront avec elle sous peu. Félicitations à madame Cantin et merci à tous ceux qui ont participé au concours.

Concours UNIPRIX Saint-Rémi

Dans le cadre de la Fiesta des Cultures, nous invitons les Saint-Rémois et Saint-Rémoises à participer au concours Uniprix Saint-Rémi en décorant leur propriété aux couleurs latines.

Félicitations à nos gagnants !

- 1^{er} prix (certificat-cadeau de 200\$) : Madame Jacqueline Riendeau du Manoir Saint-Rémi, 26-A rue Saint-André
- 2^e prix (certificat cadeau de 100\$) : Madame Johanne Lestage, 57 rue Perras
- 3^e prix (panier-cadeau d'une valeur de 100\$) : Madame Manon Therrien, 682 rang Saint-Paul

Nous tenons à souligner, par des mentions spéciales, la participations de :

- Mme Louise Raymond, 37 rue Saint-Rémi
- Aux 3 Chocolats, 887 Notre-Dame

La décoration de nos maisons est un petit plus qui contribue à mettre les gens dans l'ambiance de la Fiesta. Merci à tous pour votre participation!

SOYEZ PRÊTS POUR VOTRE VENTE DE GARAGE

La Ville de Saint-Rémi autorise tout citoyen à faire une vente de garage sur sa propriété deux fois par année durant trois jours consécutifs. La prochaine est :

- **la fin de semaine qui suit la Fête du travail (les 10, 11 et 12 septembre 2010)**

Nul besoin de s'inscrire cette année. À noter qu'en cas de pluie, l'activité sera remise à la fin de semaine suivante et/ou après ce délai, cette activité est annulée. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Cynthia Ménard, chargée de projets – Revitalisations Saint-Rémi au 450 454-3993 poste 2782.

RAPPEL - IL EST INTERDIT DE LAISSER SON CHIEN LIBRE À L'EXTÉRIEUR D'UN ENCLOSEMENT OU D'UN BÂTIMENT

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment **doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif** (attache, laisse, clôture, etc..) l'empêchant de sortir de ce terrain.

De plus, constitue une nuisance et est prohibé, le fait qu'un gardien n'enlève pas immédiatement les matières fécales produites par son animal sur une propriété privée autre que la sienne ou dans un endroit public.

Si vous ne respectez pas ces règles vous pourriez recevoir une amende pouvant atteindre 500\$ pour une première infraction, 1000\$ pour une deuxième et 1500\$ pour les subséquentes.

(Références : règlements V421-02 et V478-07)

Nancy Corriveau, g.m.a. Directrice générale/Greffière-adjointe

CAMP DE JOUR 2010 – UNE BELLE RÉUSSITE

Eh oui, le camp de jour est déjà terminé. Ce fût un très bel été rempli d'émotions. Je tiens à remercier tous les enfants et tous les parents, car sans vous le camp de jour n'aurait pas lieu d'être. Cette année, nous avons pu enrichir la programmation du camp de jour grâce à nos nombreux commanditaires que voici :

Forage MES	RONA Michel-André Hébert
Groupe ABS	Lestage et fils
Caisse Desjardins des Moissons	Cardiotonik
MAT Roulettes	Serge Primeau, Agent immobilier
Ferme Guy Lefrançois et fils	Dépanneur Notre-Dame
IGA Marché Favreau	Ste-Marie Automobiles

Ainsi, nous avons pu réaliser un atelier de peinture sur bois, un atelier de céramique, un atelier de sensibilisation aux techniques de premiers soins, une partie de mini-golf, un cornet ou une slush suite à notre partie de mini-golf, un atelier avec des reptiles, un lipdub, etc.

Un merci tout particulier au Proxim Doirion, Bergeron et Coulombe qui nous ont fourni tout le matériel nécessaire pour que chaque animateur ait une trousse de premiers soins complète.

En terminant, je dis un IMMENSE MERCI à Clémentine, Oasis, Arc-en-ciel, Lola, Corail, Kiwi, Cannelle, Puppier, Étinelle, Bottine, Zazoo, Kung Fu, Gejube, Globule, Banzai et Mowgli. Vous avez fait un travail incroyable.

Andrée-Michèle Hébert – Azalée

Veuillez noter qu'il est maintenant possible de voir le LIPBUB sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi au www.ville.saint-remi.qc.ca ou sinon vous pouvez le voir sur Youtube en tapant Lipbud Camp de jour Saint-Rémi. Encore une fois, je tiens à souligner les efforts des enfants ainsi que de l'équipe d'animation du camp et des gens impliqués dans le Lipdub. Ce projet aurait été impossible sans la participation de tous. En espérant que vous soyez contents du résultat.

DU CÔTÉ DES ORGANISMES

LA LIGUE « ROULE TA BOULE » DÉBUTE SES ACTIVITÉS

Le lundi 6 septembre à 19h30 débute une ligue mixte. Vous êtes un(e) joueur(se) de quilles de niveau débutant, intermédiaire ou avancé! Vous aimez être en bonne compagnie! Joignez-vous à notre groupe dynamique en appelant Antonine Potvin au **450 454-9967** ou Lynne Flynn au **450 454-7742**.

LA COOP «VOIS LA JEUNESSE» TERMINE SA SAISON

C'est déjà la fin pour la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) «Vois la jeunesse» de Saint-Rémi. La CJS a fermé ses portes le vendredi 13 août 2010. Nous souhaitons donc remercier tous les clients qui ont bénéficié des services offerts par les coopérants. Nous tenons également à remercier les nombreux commanditaires qui ont permis le bon fonctionnement du projet. Rappelons que la Caisse Desjardins des Moissons, la Fondation Maurice Monière ainsi que le Forum Jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ont respectivement donné 1000 \$ à la CJS. Finalement, nous aimerions souligner le dévouement dont les jeunes coopérants ont fait preuve tout au long de l'été 2010. En tant qu'animatrices, nous savons que nous pouvons compter sur la jeunesse d'aujourd'hui !

Julie Richardson et Kassandra Rochefort, animatrices de la CJS 2010

SOURIRE SANS FIN

Conseils d'une spécialiste du développement des enfants!

Le saviez-vous... C'est vers l'âge de 2 à 3 ans que l'on observe le plus grand nombre de crise chez l'enfant. C'est un sentiment tout à fait normal chez l'enfant. C'est l'expression violente de la colère qui est injustifiable : les hurlements, les insultes, les menaces, les gestes agressifs. Toutefois, il arrive qu'en tant que parent on ne sache plus comment réagir et l'on perd patience.

Vous désirez obtenir des trucs pour intervenir auprès de votre enfant ? Venez rencontrer notre équipe de professionnelles. Elles seront ravies de vous accompagner dans ce parcours du développement de votre enfant. Des ateliers de stimulation du développement d'une durée de 15 rencontres sont offerts selon l'âge de l'enfant ainsi qu'un support en individuel selon vos attentes.

Pour plus d'informations ou pour inscription, veuillez communiquer avec Brousseau-Dubé au **450 454-5747**.

CLUB DES FILETS D'OR SAINT-RÉMI

La fin des vacances annonce le début des activités du Club. L'ouverture se fera par une épluchette de blé d'Inde et un repas froid au coût de 10\$ **le 2 septembre à 17h00** au local du Club. Les cartes de membre sont aussi disponibles au coût de 20\$. Bienvenue à tous! Pour informations : Jacques Bourdeau au **450 454-3359**, Roland Fredette au **450 454-6658** ou Yves Yelle au **450 454-9886**.

LAIT-SOURCE RECHERCHE UNE PERSONNE POUR QUI L'ALLAITEMENT LUI TIENT À CŒUR!

Vous êtes une maman ou une personne retraitée qui aimez rédiger des publicités ou de courts articles de journaux? Vous êtes une personne qui aimerait donner un petit coup de pouce aux mairies pour organiser des activités pour promouvoir l'allaitement dans notre région? Nous avons besoin de vous! Lait-Source offre une rémunération concurrentielle. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Anne au **514 592-9082**.

PAIRE DE LUNETTE

Nous avons à la bibliothèque une paire de lunette de femme qui a été retrouvée lors de la Fiesta.
Vous pouvez vous présenter aux heures normales de bureau pour venir la chercher.



